

Technicien.ne PCRS/SIG OFFRE D'EMPLOI



■ Missions

Sous la responsabilité de la responsable de service géomatique, vous participez au déploiement, à la diffusion du Plan de Corps de Rue Simplifiée (PCRS) et à la mise en place du standard de réseaux pour répondre aux demandes de travaux.

PCRS image (orthophotoplan)

- > Élaborer et mettre en œuvre la stratégie de mise à jour du PCRS image
- > Promouvoir les usages internes et externes du PCRS image

PCRS vecteur

- > Consolider le process d'acquisition et de contrôle pour la production du PCRS vecteur
- > Programmer des commandes avec les partenaires pour le marché d'acquisition et de contrôle du PCRS vecteur
- > Suivre le marché d'acquisition et de contrôle du PCRS vecteur selon le planning prévisionnel
- > Réaliser des contrôles complémentaires au marché de contrôle du PCRS vecteur
- > Intégrer des affleurants de réseaux dans la base de données du PCRS
- > Élaborer et mettre en place une stratégie de stockage, sauvegarde et mettre à disposition des données du PCRS vecteur et des données d'acquisition
- > Élaborer et mettre en place la stratégie de mise à jour du PCRS vecteur
- > Mettre en place des mécanismes de remontées d'information sur les travaux et les besoins de mises à jour du PCRS
- > Sensibiliser et accompagner les partenaires et les acteurs impliqués dans la mise à jour du PCRS
- > Élaborer la charte régionale DAO de PCRS vecteur
- > Promouvoir les usages internes et externes du PCRS vecteur

Plateforme de gestion PCRS

- > Participer au maintien opérationnel et à l'assistance aux utilisateurs de la plateforme PCRS
- > Mettre en place des applications WebSIG pour la gestion du PCRS
- > Participer à l'administration de la plateforme PCRS

Autres missions

- > Participer à la mise en place de contrôles de données de géo-référencement et autres
- > Faire de la veille sur la réglementation anti-endommagement des réseaux et le PCRS

À propos de Territoire d'énergie Mayenne

Regroupant l'ensemble des communes mayennaises, Territoire d'énergie Mayenne est aujourd'hui un des principaux acteurs publics de l'énergie du département. Il réalise chaque année plus de 20 millions d'euros de travaux sur les réseaux électriques de basse et moyenne tension (extension, renforcement, raccordements, dissimulation...). Acteur de la Transition Énergétique, Territoire d'énergie Mayenne intervient également dans le cadre de ses compétences auprès de ses collectivités adhérentes, dans les domaines de l'éclairage public, des énergies renouvelables, de l'électromobilité, de la cartographie, du géo-référencement des réseaux et de l'achat groupé d'énergie.

■ Informations complémentaires

- > Poste à pourvoir le **dès que possible**, basé sur la commune de Changé (Technopole), proche gare SNCF
- > Cadre d'emplois des techniciens territoriaux (H/F) de la filière technique selon conditions statutaires ou contractuelles (CDD), catégorie B
- > Temps complet, 38H30 par semaine avec ARTT (possibilité de télétravail et cycles de travail)
- > Rémunération statutaire + régime indemnitaire + CNAS et tickets restaurant + forfait télétravail + indemnité mobilité durable + participation employeur garantie maintien de salaire

■ Profil

- > Compétences en SIG (Qgis), WebSIG (GEO), en DAO, FME et programmation python
- > Expérience en gestion de projets, cartographie et contrôle de données
- > Vous savez travailler en équipe et êtes reconnu pour votre prise d'initiative, votre adaptabilité et votre intérêt pour les projets innovants, vous êtes rigoureux et polyvalent

■ Candidature

Lettre de motivation et CV à adresser à l'attention de Monsieur le Président de Territoire d'énergie Mayenne **avant le 18 juin 2023** à l'adresse suivante : pascale.gerault@te53.fr ou par courrier :

- ✉ Parc Technopolis - Bât. R. Rue Louis de Broglie 53810 Changé
- > **Renseignements** : Ingrid BRUGIONI, responsable du service géomatique : 07 56 06 22 46 - ingrid.brugioni@te53.fr et/ou Pascale GERAULT, responsable ressources humaines : 07 56 06 21 23 ou pascale.gerault@te53.fr

Travailleurs handicapés

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.